

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-trois, le 04 Mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.	
En exercice	15	
Présents	11	
Votants	13	
Absents	4	
Exclus	0	
Date de convocation 26 Avril 2023	Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Murielle NAGEL, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD.	
Date d'affichage 27 Avril 2023	Absents excusés : Christophe BOCQUET, Philippe BREVET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Emmanuel SERRIER.	
DEL 20230504-027	Procurations : Philippe BREVET à Chantal MARCHAND, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Cédric VERNEY, Emmanuel SERRIER à Philippe HELF	
OBJET : Acquisition de parcelles agricoles et demande d'aide financière au CD74 CTA	<i>Murielle NAGEL a été nommée secrétaire de séance</i>	

- Vu la délibération n°20221104-041 en date du 04 novembre 2022,
- Vu le souhait de la collectivité de favoriser le maintien de l'activité agricole sur le territoire communal,
- Vu l'accord du propriétaire sur l'offre d'achat de la SAFER sur les parcelles composant le lot agricole.
- Vu la procédure complète de candidature à l'issue de laquelle la Commune de Vaulx a été retenue pour l'acquisition de 3 parcelles

Lieu-dit	Section	N°	Subdivision	Surface	Nature cadastrale	Zonage	Bio
Vers les Beudets	A	0372		10 a 17 ca	T	A	Non
Derrière l'Eglise	A	0648	J	46 a 69 ca	P	A	Non
Derrière l'Eglise	A	0648	K	16 a 00 ca	BT	A	Non

Total de la surface : 72 a et 86 ca

- Considérant que la candidature de la commune a été retenue sous réserve de s'engager à se comporter bailleur au profit du GAEC LA FERME DES CLAPPINS, cahier des charges SAFER d'une durée de 30 ans.
- Considérant que le prix de cette acquisition s'élève à 8000€ HT, soit 9600 € TTC

Madame le Maire précise qu'elle ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les procédures nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier,
- **SOLLICITE** l'aide financière du Conseil départemental de la Haute-Savoie au titre du Conservatoire des Terres Agricoles et **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches afférentes,
- **ACCEPTE** les engagements demandés par le Conseil Départemental au regard de l'aide accordée
- **AUTORISE** Madame le Maire à conclure un bail environnemental
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont bien inscrits au Budget Principal 2023

Le Secrétaire de séance,
Muriel NAGEL

Le Maire,
Isabelle VENDRASCO